

Marc GAUDET

Président du Conseil départemental
Président du SDIS



Orléans, le 02 AVR. 2021

Mesdames, Messieurs les Maires,

Vous avez été récemment sollicités par les services du Conseil départemental concernant le projet de révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles dans le territoire loirétain.

Certains d'entre vous m'ont fait part à juste titre d'inquiétudes voire d'incompréhensions par rapport à la mise en œuvre de cette révision administrative.

Pour cela, je tenais à vous informer que je viens de demander à la Direction des Bâtiments, Canaux et Environnement de reporter cette opération de recensement, considérant que la démarche engagée ne correspondait absolument pas à la volonté du Département.

Cette action ne repose vraisemblablement pas suffisamment sur les principes auxquels je suis très attaché, à savoir la proximité, la discussion et le consensus. Si cette mise en œuvre a inquiété, c'est bien qu'elle a été mal appréhendée. Il était donc important de réorienter l'action départementale.

Pour autant, je vous confirme que le Conseil départemental reste très investi dans la gestion de ses parcs et de ses espaces naturels sensibles, dont il fait la promotion notamment en ce moment à travers ses « *Rendez-vous de la Nature* ».

Soyez ainsi assurés de la détermination du Département à agir dans ce domaine, tout à la fois en concertation et dans le respect des droits et propriétés de chacun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de mes salutations distinguées.